



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

CONSEIL DES COMMISSAIRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2008

VOLUME 10 - NUMÉRO 12

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 avril 2008 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton et madame Nicole Bouchard, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Christian Ouellet, directeur des Services éducatifs, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Chantal Desjardins, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau et Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2008 - # 11
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Calendrier scolaire 2008-2009 - secteur des jeunes
 - 6.2 Amendement de la Politique «Règles de passage (du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire) en vue du classement des élèves»
 - 6.3 Adoption du Règlement # 3 «Code d'éthique et de déontologie du commissaire»
 - 6.4 Organisation pédagogique - année scolaire 2008-2009
 - 6.5 Comité d'évaluation du directeur général
 - 6.6 Mandats à des firmes d'architectes pour la confection des plans et devis en vue de travaux de réfection dans certaines écoles
 - 6.7 Réfection des toitures (Saint-Cyprien, Secondaire Dégelis) et réfection de la fondation à l'ex-centre administratif de Pohénégamook
 - 6.8 Chapeau, les filles ! - 2007-2008
 - 6.9 Secondaire en spectacle - édition 2007-2008
 - 6.10 Carte électorale provinciale
 - 6.11 Achats regroupés de matériel pour le programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)» - phase 3 - G07-08-142
- 7.0 Varia
 - 7.1 Félicitations
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-222-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2008 - # 11

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars 2008 - # 11, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-223-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, présente un résumé de la rencontre du 14 avril 2008 du comité de parents. Les principaux sujets discutés furent :

- Projet «École en santé»;
- Projets éducatifs particuliers;
- Bal des finissants dans les écoles secondaires;
- La sécurité dans les écoles;
- Inscription de parents au congrès de la F.C.P.Q.

CALENDRIER SCOLAIRE 2008-2009 - SECTEUR DES JEUNES

Le directeur des services éducatifs, monsieur Christian Ouellet, présente le projet de calendrier scolaire 2008-2009 pour le secteur jeune.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le processus de consultation de rigueur a été mené auprès de l'ensemble des intervenants concernés;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE le projet de calendrier scolaire 2008-2009 pour le secteur des jeunes, déjà déposé aux commissaires, soit adopté en apportant les corrections présentées séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-224-CC)

AMENDEMENT DE LA POLITIQUE «RÈGLES DE PASSAGE (DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{ER} CYCLE AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE) EN VUE DU CLASSEMENT DES ÉLÈVES»

Le directeur des services éducatifs, monsieur Christian Ouellet, explique certains amendements à apporter à la politique «Règles de passage (du primaire au secondaire et du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire) en vue du classement des élèves».

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que des amendements sont requis à la politique en vigueur afin de répondre aux exigences du Régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les explications données par le directeur des services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

D'adopter les amendements à la Politique «Règles de passage (du primaire au secondaire et du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire) en vue du classement des élèves» présentés séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-225-CC)

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 3 «CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE»

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle, qu'à une séance ultérieure, les commissaires ont étudié le projet de règlement # 3 « Code d'éthique et de déontologie du commissaire». Il souligne également que les étapes légales requises en vue de l'adoption d'un règlement ont été respectées. Il y a donc lieu de procéder à l'adoption du nouveau règlement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que les étapes légales requises en vue de l'adoption d'un règlement ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement présenté a fait l'objet du processus de consultation prescrit;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le règlement # 3 «Code d'éthique et de déontologie du commissaire» comme présenté;

QUE le règlement # 3 entre en vigueur à la date de publication de l'avis public prévu à cet effet, soit le 20 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-226-CC)

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE - ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise que les différents travaux de préparation de la prochaine année scolaire sont en cours et que le processus de consultation des directions d'école pour l'élaboration des budgets de fonctionnement est débuté.

Monsieur Pelletier souligne que les prévisions budgétaires s'orientent vers un budget équilibré et qu'on ne prévoit pas de difficulté au niveau des ressources enseignantes, toutefois la marge de manœuvre diminue.

Le directeur général explique le fonctionnement du financement concernant le maintien des groupes classe. Il précise également qu'on doit revoir la Politique sur le maintien des petites écoles afin de la rendre conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, explique, pour le bénéfice des nouveaux commissaires, le processus d'évaluation annuel du directeur général et il demande la formation du comité qui procédera à l'évaluation.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE le président, monsieur Guilmont Pelletier, ainsi que monsieur France Dubé et madame Louise Malenfant forment le comité d'évaluation du directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-227-CC)

MANDATS À DES FIRMES D'ARCHITECTES POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS EN VUE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DANS CERTAINES ÉCOLES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu de mandater certaines firmes d'architectes pour la confection des plans et devis nécessaires pour différents travaux de réfection dans quelques écoles.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme d'architectes pour la confection des plans et devis en vue du remplacement d'une partie des fenêtres à l'École l'Envol de Saint-Éloi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de la firme «Architecte Alfred Pelletier» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires au remplacement d'une partie des fenêtres de l'École L'Envol de Saint-Éloi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-228-CC)

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme d'architectes pour la confection des plans et devis en vue de la réfection d'une partie des toitures de l'École Saint-Cyprien;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à la réfection d'une partie des toitures de l'École Saint-Cyprien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-229-CC)

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme d'architectes pour la confection des plans et devis en vue du remplacement d'une partie des fenêtres de l'École secondaire du Transcontinental;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Andrée Truchon,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires en vue du remplacement d'une partie des fenêtres de l'École secondaire du Transcontinental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-230-CC)

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme d'architectes pour la confection des plans et devis en vue de la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire Vallée-des-Lacs de Squatec;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires en vue de la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire Vallée-des-Lacs de Squatec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-231-CC)

RÉFECTION DES TOITURES (SAINT-CYPRIEN, SECONDAIRE DÉGELIS) ET RÉFECTION DE LA FONDATION À L'EX-CENTRE ADMINISTRATIF DE POHÉNÉGAMOOK
--

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les Architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 28 mars 2008, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Entreprise C.V. Dionne» de Saint-Pascal pour la somme de 191 047,51 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Entreprise C.V. Dionne» de Saint-Pascal pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Saint-Cyprien;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-232-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures (ailes «B» et «E») de l'École secondaire Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les Architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 4 avril 2008, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 458 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection d'une partie des toitures (ailes «B» et «E») de l'École secondaire Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-233-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des fondations de l'ex-centre administratif (474, rue des Étudiants) de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 1^{er} avril 2008, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue et conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic Inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 106 186,03 \$;

CONSIDÉRANT que le budget disponible est de 50 000 \$ et que le projet de réfection est établi en 5 phases;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic Inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long en vue de la réalisation des 2 phases les plus urgentes, au niveau de la réfection des fondations de l'ex-centre administratif (474, rue des Étudiants) de Pohénégamook, pour la somme de 46 278,75 \$;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-234-CC)

CHAPEAU, LES FILLES ! - 2007-2008

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, présente les résultats du concours «Chapeau les filles ! - 2007-2008» organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et financièrement soutenu par 16 partenaires, dont 3 grandes centrales syndicales, des ministères, des organismes gouvernementaux, des fédérations scolaires et des entreprises privées. Ce concours vise à récompenser des jeunes femmes qui se préparent à exercer une profession ou un métier traditionnellement masculin.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations aux lauréates du concours «Chapeau les filles ! - 2007-2008» et plus particulièrement à mesdames :

NOM	PROGRAMME
Dubreuil, Marie-Josée	Opération d'équipement de production
Lebrun, Caroline	Production acéricole
Roussel, Émilie	Opération d'équipement de production

QUE la Commission scolaire achemine également ses félicitations à l'équipe de la Formation professionnelle et plus particulièrement à mesdames Louise Roy, Josée Lévesque et Sophie Beaulieu pour leur support et collaboration dans le déroulement de ce concours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-235-CC)

SECONDAIRE EN SPECTACLE - ÉDITION 2007-2008

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne la très belle soirée de Secondaire en spectacle - édition 2007-2008, qui s'est tenue à l'École secondaire de Cabano le 11 avril dernier. Monsieur Pelletier a tenu à préciser le sérieux et la qualité de chaque numéro présenté par l'ensemble des élèves participants.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à l'ensemble des participants de la très belle soirée de Secondaire en spectacle - édition 2007-2008, qui s'est tenue à l'École secondaire de Cabano le 11 avril 2008, et plus particulièrement aux lauréats régionaux :

CATÉGORIE	NOM	ÉCOLE
Auteur-compositeur-interprète	Le Roi Lion : François Beaudoin Éva-Marion Beaulieu-Guay Louis-Robert Beaulieu-Guay Camille Caron Laurence Caron Gabriel Dubé Joyce-Alexandra Dubé Simon Gagnon Pierre Moreau Christopher Ouellet Simon Pelletier Mickaël Saint-Pierre Roxane Tardif	École secondaire Cabano Cabano
Camp musical Saint-Alexandre	Josika Leblond	École secondaire l'Arc-en-Ciel Trois-Pistoles
Carrefour du théâtre et des arts de la scène	Sarah Perreault	École secondaire Dégelis Dégelis
Danse et expression corporelle	Cirque Persia	École secondaire Transcontinental
	Au-delà de la mort	École secondaire l'Arc-en-Ciel Trois-Pistoles
Interprétation	Camille Caron	École secondaire Cabano Cabano
	Andréanne Roy	École secondaire Dégelis Dégelis
Qualité du français	Le Roi Lion 3	École secondaire Cabano Cabano
Trois-Pistoles en chansons	Camille Caron	École secondaire Cabano Cabano

QUE la Commission scolaire achemine également ses félicitations à l'équipe d'enseignants organisateurs pour leur support et collaboration dans le déroulement de ce concours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-236-CC)

CARTE ÉLECTORALE PROVINCIALE

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, explique la démarche que la M.R.C. de Témiscouata entreprend pour souligner son insatisfaction face à la proposition de découpage de la carte électorale provinciale préparée par le directeur général des élections du Québec et présente la résolution d'appui à adopter.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que la Commission de représentation électorale du Québec a déposé, le 12 mars 2008, un rapport préliminaire dans lequel est proposée une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, conformément aux dispositions de la Loi électorale du Québec;

ATTENDU que ce rapport propose la disparition de l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata comprenant les territoires et municipalités composant les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata, ainsi que les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise rattachées à la M.R.C. de L'Islet (34 426 électeurs);

ATTENDU qu'il est proposé que l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata se divise :

- en détachant la partie de la circonscription composant le territoire du Témiscouata de la partie de la circonscription de Kamouraska;
- de rattacher cette dernière aux nouveaux comtés de Montmagny-L'Islet qui composerait la nouvelle circonscription de la Côte-du-Sud et celle de Témiscouata à la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le comté de Kamouraska-Témiscouata doit :

- conserver son intégralité en raison du sentiment d'appartenance des électeurs des municipalités des M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata;
- maintenir les partenariats existants et à venir entre les 2 M.R.C.;
- préserver et non séparer un comté dont les similitudes prédisposent à unir leur vitalité et à saisir globalement des préoccupations et enjeux communs.

ATTENDU que les populations de la M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata désirent conserver leur appartenance, en raison du fort sentiment qui lie leurs populations et du développement socioéconomique et entrepreneurial du territoire;

ATTENDU, qu'en raison de la perte de 2 comtés historiques, et de leurs noms Kamouraska et Témiscouata, qui sont le berceau de plusieurs familles souches du Québec et de faits historiques culturellement enracinés depuis maintes générations, ce serait, pour les populations des M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata, une perte importante au niveau identitaire, leur identité constituant un tissu collectif inestimable pour la créativité, et l'enrichissement patrimonial de leurs territoires respectifs;

ATTENDU que les populations des M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata désirent le maintien de leur circonscription afin d'assurer l'accessibilité de tous leurs citoyens à des services de proximité tant au niveau du développement économique, de l'emploi, de la santé et des services sociaux, d'aménagement et d'urbanisme, de transport collectif, qu'au niveau d'accès au bureau de comté considérant l'étendue des territoires;

ATTENDU que les populations des M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata ne vivent pas la même réalité urbaine que la population de la Ville de Rivière-du-Loup, de ses arrondissements et de son développement suburbain et qu'il risquerait de se développer des asymétries et d'accroître un déséquilibre entre les milieux ruraux et urbains;

ATTENDU que les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités, vivant des préoccupations identifiées en tant que région ressource (Bas-Saint-Laurent), risquent de ne plus être considérées comme telles, ce qui occasionnerait des pertes d'avantages économiques importantes pour nos entreprises et notre population;

ATTENDU que les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités ont développé des synergies avec les organismes de développement économique du milieu, identifiant et enrichissant les particularismes spécifiques à la ruralité;

ATTENDU que les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités, bien qu'ouvertes à des projets avec des milieux urbains, s'opposent à toute fusion qui fragiliserait leurs acquis et leur développement socioéconomique et culturel et qui aurait un effet néfaste sur leur sentiment d'appartenance et sur les prises de décision au sein de leurs communautés rurales;

ATTENDU que les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités désirent maintenir la représentativité du Bas-Saint-Laurent à l'Assemblée nationale afin d'assurer à leurs populations un avenir d'occupation dynamique de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE le présent préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dénonce la proposition du nouveau découpage de la carte électorale et appuie les M.R.C. de Kamouraska et de Témiscouata et leurs municipalités, dans leurs démarches à maintenir l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata comme il est actuellement et en tenant compte des limites des M.R.C.;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande au gouvernement du Québec de modifier la Loi électorale du Québec afin que la Commission de représentation électorale du Québec tienne compte :

- des critères autres que démographiques (nombre d'électeurs) comme le sentiment d'appartenance, le sentiment identitaire, les communautés d'intérêts et l'homogénéité des activités économiques afin de favoriser la représentation effective des électeurs;
- des distinctions spécifiques qui constituent un milieu rural d'un milieu urbain;
- des buts et objectifs concertés de tous les intervenants et partenaires du milieu qui œuvrent pour une politique nationale de la ruralité :
 - en prenant en main et en dynamisant notre territoire;
 - en coopérant pour maximiser un développement tant économique, social et culturel;
 - en soutenant, dans son développement, les communautés rurales.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au préfet de la M.R.C. de Témiscouata afin que celui-ci la remette directement à monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, à son bureau de circonscription;

et

D'acheminer une copie de la présente résolution au directeur général des élections et président de la Commission de représentation électorale du Québec, monsieur Marcel Blanchet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-237-CC)

**ACHATS REGROUPÉS DE MATÉRIEL POUR LE PROGRAMME
«PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION (P.P.O.)» - PHASE 3 - G07-08-142**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise que la Fédération des commissions scolaires du Québec pilote un regroupement de commissions scolaires, dans le but de réaliser des économies d'échelle, en vue de l'achat du matériel nécessaire pour l'application du programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)» - phase 3 - G07-08-142 au secondaire. Monsieur Pelletier souligne qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire et que, d'ailleurs, la C.S.F.L. a déjà fait partie d'un premier regroupement pour l'achat de matériel dans la première phase d'application du programme.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour qu'elle procède, en son nom, dans l'appel d'offres regroupé provincial concernant le matériel nécessaire dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)» - phase 3 - G07-08-142;

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'engage à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le-s fournisseur-s retenu-s. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre ou d'autres fournisseur-s ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la F.C.S.Q. au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents nécessaires à l'application des présentes;

DE nommer madame Jany Lévesque, régisseur aux Services administratifs, comme personne responsable des achats du matériel requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-238-CC)

FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations aux participants de la finale régionale de la Dictée P.G.L. qui s'est tenue à l'École Marie-Reine-des-Cœurs de Pohénégamook le dimanche 6 avril 2008, et plus particulièrement à monsieur Félix Côté qui s'est mérité la 2^e place.

QUE la Commission scolaire achemine également ses félicitations à madame Nathalie Morin, enseignante, aux élèves du 3^e cycle et à l'équipe-école pour l'organisation et le très bon déroulement de cette activité, ce qui apporte une grande visibilité pour le milieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-239-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

La commissaire, madame Diane Valcourt, désire des informations concernant le regroupement qui serait mis sur pied concernant le «Vieux couvent». Le directeur général lui donne les informations qu'il possède.

PROCHAINE SÉANCE

Le 20 mai 2008 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-240-CC)

[SIGNÉ]

Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale